Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP AEPE, veuillez visiter :
cours-cap-aepe.fr/annales-sujets-et-corriges

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel, CAP AEPE

Session 2023 • Code sujet : **Non indiqué** • Durée : **Non indiquée**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Aménagement et sécurité à domicile** (10 questions) **Page 3**

2. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://cours-cap-aepe.fr/assets/annales/cap-aepe/EP3 - Exercer son activité en accueil individuel/2023/CAP AEPE - EP3 - Exercer son activité en accueil individuel - Session 2023 - 2-Sujet.pdf

1. Aménagement et sécurité à domicile

Ce quiz de préparation au QCM pour l'EP3 du CAP AEPE, sans session ni code officiel indiqués, est présenté sur les pages 2 et 3 ; aucune durée, aucun coefficient ni barème n'est imprimé. Il traite de l'aménagement et de la sécurité au domicile d'un assistant maternel, et évalue la prévention des risques, l'organisation des espaces, les équipements, l'évacuation et la préparation des sorties.

Question 1. Dans le logement d'un assistant maternel, les produits ménagers doivent être : a) rangés sous l'évier pour un accès facile ; b) stockés en hauteur dans un placard non fermé à clé ; c) rangés dans un placard fermé à clé ou avec un système de sécurité ; d) laissés à portée pour apprendre aux enfants à ne pas y toucher.

Les produits ménagers peuvent causer une intoxication ou une brûlure. Il faut donc les placer dans un placard fermé à clé ou muni d'un système de sécurité, hors de portée des enfants. Un rangement en hauteur sans fermeture ne suffit pas toujours, car un enfant peut grimper. La réponse c est celle qui empêche réellement l'accès aux produits.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Réponse c : produits ménagers rangés dans un placard fermé à clé ou doté d'un système de sécurité.

Question 2. Pour sécuriser un escalier dans un logement accueillant des enfants, il faut : a) installer une barrière en haut uniquement ; b) installer une barrière en bas uniquement ; c) installer des barrières en haut et en bas ; d) apprendre aux enfants à ne pas s'en approcher.

1. Installer une barrière en bas de l'escalier pour empêcher l'accès aux marches.
2. Installer une autre barrière en haut pour prévenir les chutes depuis l'étage.

Les deux extrémités doivent être sécurisées : une barrière unique laisse l'autre accès sans protection. Les barrières doivent être adaptées à l'escalier et fixées solidement afin de rester efficaces.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Réponse c : installer des barrières de sécurité en haut et en bas de l'escalier.

Question 3. La température recommandée pour une pièce où dorment des enfants est de : a) 16-18 °C ; b) 18-20 °C ; c) 22-24 °C ; d) 24-26 °C.

Pour une pièce où dorment des enfants, le quiz indique une température de 18 à 20 °C. Cette plage vise un environnement confortable sans surchauffer la chambre. Les choix proposant 22 à 24 °C ou 24 à 26 °C sont plus élevés que la recommandation retenue. La bonne proposition est donc b.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Réponse b : maintenir la pièce où dorment les enfants à une température de 18 à 20 °C.

Question 4. **Les prises électriques dans un logement d'assistant maternel doivent être : a) équipées de cache-prises ou être sécurisées ; b) placées en hauteur uniquement ; c) désactivées pendant les heures d'accueil ; d) peintes de couleurs vives pour attirer l'attention.**

Les prises doivent être sécurisées pour réduire le risque qu'un enfant y introduise ses doigts ou un objet. La protection peut prendre la forme de cache-prises adaptés ou d'un autre dispositif de sécurité.

- Vérifier que les protections sont correctement installées et tiennent en place.
- Ne pas laisser de prises accessibles sans protection.

Les autres propositions ne constituent pas une sécurisation adaptée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réponse a : équiper les prises de cache-prises ou d'un autre dispositif de sécurité adapté.

Question 5. **Pour l'aménagement d'un espace de jeu à domicile, il est recommandé de : a) proposer tous les jouets simultanément ; b) créer des espaces distincts selon les types d'activités ; c) privilégier uniquement les jeux éducatifs ; d) éviter tout jouet pouvant faire du bruit.**

Des espaces distincts rendent les activités plus lisibles et facilitent l'organisation du jeu. On peut, par exemple, prévoir un coin calme, un espace de construction et une zone pour les activités créatives. Cette disposition aide les enfants à repérer les activités et à accéder au matériel. Il n'est pas nécessaire de proposer tous les jouets simultanément : la réponse b est la plus adaptée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réponse b : aménager des espaces distincts en fonction des types d'activités proposées.

Question 6. **Concernant les animaux domestiques dans le logement d'un assistant maternel : a) ils doivent être systématiquement absents pendant l'accueil ; b) ils peuvent être présents mais séparés des enfants accueillis ; c) ils peuvent interagir librement avec les enfants ; d) leur présence n'est pas réglementée.**

La présence d'un animal demande une organisation qui protège les enfants et l'animal. Dans le cadre de ce QCM, la réponse attendue est qu'ils peuvent être présents, mais séparés des enfants accueillis. Les contacts ne doivent pas être libres : toute proximité doit être encadrée et surveillée. Il faut aussi tenir compte des règles applicables à l'accueil et des consignes de sécurité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réponse b : l'animal peut être présent, mais il doit être séparé des enfants accueillis.

Question 7. **En cas d'incendie, le plan d'évacuation d'un assistant maternel doit : a) être élaboré mentalement sans nécessité de le formaliser ; b) être connu uniquement de l'assistant maternel ; c) être formalisé et communiqué aux parents ; d) être validé par les pompiers chaque année.**

1. Repérer les sorties et les cheminements d'évacuation.
2. Formaliser les consignes à suivre en cas d'incendie.
3. Communiquer le plan aux parents pour qu'ils connaissent l'organisation prévue.

Une procédure simplement mémorisée ou connue uniquement de l'assistant maternel ne permet pas une préparation partagée. Le choix c correspond à la formalisation et à la communication demandées par le questionnaire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réponse c : formaliser le plan d'évacuation et le communiquer aux parents.

Question 8. **Pour l'aménagement d'un espace repas à domicile, il faut prévoir : a) un équipement adapté à l'âge des enfants, comme des chaises hautes ou des rehausseurs ; b) une table d'adulte standard pour tous les enfants ; c) un espace séparé pour chaque enfant ; d) des repas pris uniquement sur les genoux de l'adulte.**

L'équipement du repas doit convenir à l'âge et à la taille de chaque enfant afin de permettre une installation stable et adaptée. Une chaise haute ou un rehausseur approprié peut répondre à ce besoin. Une table standard ne convient pas nécessairement à tous, et le repas ne doit pas être pris uniquement sur les genoux d'un adulte. La proposition a est donc la bonne.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réponse a : prévoir un équipement de repas adapté à l'âge des enfants, comme une chaise haute ou un rehausseur.

Question 9. **La vérification des équipements de sécurité, tels que les détecteurs de fumée et les barrières, doit être effectuée : a) une fois par an ; b) lors des visites de la PMI uniquement ; c) régulièrement selon les recommandations du fabricant ; d) uniquement en cas de dysfonctionnement.**

Les équipements de sécurité doivent être vérifiés régulièrement afin de rester opérationnels. La fréquence et les modalités de contrôle suivent les recommandations du fabricant.

- Contrôler le fonctionnement des détecteurs de fumée.
- Vérifier l'état et la fixation des barrières.
- Ne pas attendre une visite de la PMI ou un dysfonctionnement pour effectuer ces vérifications.

La réponse c prévoit le suivi adapté.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Réponse c : vérifier régulièrement les équipements de sécurité conformément aux recommandations du fabricant.

Question 10. Pour les sorties extérieures, un assistant maternel doit : a) éviter systématiquement les sorties pour des raisons de sécurité ; b) sortir uniquement dans un jardin clôturé ; c) disposer d'équipements adaptés, comme une poussette ou un système de retenue en voiture ; d) emmener les enfants uniquement dans des lieux fermés.

Les sorties peuvent être préparées avec du matériel adapté aux enfants et au déplacement prévu. Une poussette appropriée facilite les déplacements à pied. Pour un trajet en voiture, chaque enfant doit être installé dans un système de retenue adapté. Il ne s'agit pas d'éviter systématiquement les sorties ni de se limiter aux lieux fermés : la réponse c retient la préparation des équipements nécessaires.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Réponse c : disposer d'équipements adaptés aux sorties, notamment d'une poussette ou d'un système de retenue en voiture.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : Ce quiz de préparation au QCM pour l'EP3 du CAP AEPE, sans session ni code officiel indiqués, est présenté sur les pages 2 et 3 ; aucune durée, aucun coefficient ni barème n'est imprimé. Il traite de l'aménagement et de la sécurité au domicile d'un assistant maternel, et évalue la prévention des risques, l'organisation des espaces, les équipements, l'évacuation et la préparation des sorties.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le quiz recommande de ranger les produits ménagers dans un placard fermé à clé ou doté d'un système de sécurité.
- Les propositions du quiz associent la sécurisation de l'escalier à des barrières en haut et en bas, et celle des prises à des cache-prises ou un dispositif adapté.
- L'aménagement des espaces de jeu et de repas doit tenir compte des activités et de l'âge des enfants.
- Le quiz préconise de vérifier les équipements selon les recommandations du fabricant et de prévoir du matériel adapté aux sorties.

Points de vigilance & attentes du jury

- Lire l'intégralité de chaque question et comparer les quatre propositions avant de choisir.
- Pour les équipements de sécurité, distinguer les mesures d'aménagement des vérifications périodiques.
- Prendre en compte l'âge des enfants pour le choix des équipements de jeu et de repas.
- Le document fournit un corrigé, mais ne précise ni barème, ni durée, ni coefficient officiel.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment répondre efficacement à ce QCM ?

Repérez le risque ou l'aménagement concerné, puis comparez toutes les propositions. Choisissez celle qui correspond au corrigé et aux mesures de sécurité présentées dans le quiz, sans vous arrêter à un mot qui semble familier.

Q : Quelle fréquence de vérification des équipements de sécurité le quiz demande-t-il de retenir ?

Le corrigé du quiz retient une vérification régulière selon les recommandations du fabricant. Il ne donne pas d'intervalle commun à tous les équipements : il faut donc se référer aux consignes propres à chaque matériel.

Q : Combien de temps dure le quiz et combien de points vaut-il ?

Le document comporte dix questions à choix multiples, mais n'indique ni durée ni barème de points. Il ne précise pas non plus de coefficient. Ces informations ne peuvent donc pas être déduites du quiz.

Q : Quels critères de notation ou quelles normes officielles sont indiqués ?

Le document donne une liste de réponses à la page 3, mais ne fournit pas de barème détaillé, de critères de jury ni de références à des normes précises. Il ne permet donc pas d'identifier des critères officiels de notation.

Sujet officiel associé (PDF) : https://cours-cap-aepe.fr/assets/annales/cap-aepe/EP3 - Exercer son activité en accueil individuel/2023/CAP AEPE - EP3 - Exercer son activité en accueil individuel - Session 2023 - 2-Sujet.pdf
Ressources CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.